



Usage de personnages walt disney

Par **wils**, le **04/11/2011** à **10:49**

Bonjour,

Le comité des fêtes de la commune prévoit un défilé de chars dont un avec des personnages de Walt Disney. Quel est l'enjeu juridique ? Une simple demande d'autorisation adressée à la société Walt Disney en Angleterre avec date limite pour la réponse couvrira t-elle le comité et les personnes ? Merci pour votre attention.

Par **mimi493**, le **04/11/2011** à **11:52**

[citation]Une simple demande d'autorisation adressée à la société Walt Disney en Angleterre avec date limite pour la réponse couvrira t-elle le comité et les personnes[/citation] s'il y a besoin de l'autorisation, l'absence de réponse vaut refus. L'ajout d'une date limite est sans fondement.